

Séance du 05 mai 2022

L'an deux-mille-vingt-deux et le cinq mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Luc BOISSEL, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 27 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 10 Absents : 5 Pouvoir : 1

Présents : Jean-Luc BOISSEL, Jean-Luc HAGUET, Alain LESLÉ, Alain LHERBETTE, Béatrice POISSONNIER, Jacques CARNET, Annie DOUARD, Jean-Luc FAIERIER, Sandie LEBIGUE, Florian RESLOU

Absents excusés : Christine LAFFICHER LE FLOHIC (pouvoir à Jean-Luc BOISSEL), Claudine LUCAS, Régine POILVÉ, Anthony DESCHAMPS, Marine DESPRAT

Secrétaire de séance : Jean-Luc HAGUET

05/05/2022 - 01	LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU
	CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022

Après lecture par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2022.

Arrivée de Claudine LUCAS à 20h20, le tableau de présence à la séance est modifié comme suit :

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Absents : 4 Pouvoir : 1

Présents : Jean-Luc BOISSEL, Jean-Luc HAGUET, Claudine LUCAS, Alain LESLÉ, Alain LHERBETTE, Béatrice POISSONNIER, Jacques CARNET, Annie DOUARD, Jean-Luc FAIERIER, Sandie LEBIGUE, Florian RESLOU

Absents excusés : Christine LAFFICHER LE FLOHIC (pouvoir à Jean-Luc BOISSEL), Régine POILVÉ, Anthony DESCHAMPS, Marine DESPRAT

05/05/2022 - 02	AMÉNAGEMENT DE LA RUE MATHURIN MONIER – RD 793 –
	AVENANT N°1 AU LOT N°2 : AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS
	1.1 – Marchés publics

Il est rappelé au Conseil Municipal que par délibération en date du 17 juin 2021, n°17/06/2021-03, le Conseil Municipal a attribué le lot n°2 d'aménagement paysager de la rue Mathurin Monier (RD 793) à l'entreprise NATURE ET PAYSAGE.

Le 29 mars 2022, le maître d'œuvre ING CONCEPT et le titulaire du marché NATURE ET PAYSAGE ont fait parvenir en mairie un avenant n°1 au marché.

Mr Jean-Luc HAGUET, adjoint, indique que cet avenant se justifie par un ajustement des quantités de fournitures de végétaux.

L'addition des plus-values et moins-values fait apparaître une différence de − 378.28 € HT, modifiant le montant total du marché comme suit : 76 466.02 € HT soit 91 759.22 € TTC au lieu de 76 844.30 € HT soit 92 213.16 TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1 au lot n°2 « aménagement paysager » du marché d'aménagement de la rue Mathurin Monier (RD 793) ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

05/05/2022 - 03	MARCHÉ DE PRESTATION DE RESTAURATION SCOLAIRE :
	LANCEMENT DE LA CONSULTATION
	1.1 – Marchés publics

Le Conseil Municipal est informé que le contrat de prestation de restauration scolaire avec ARMONYS RESTAURATION arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2021/2022.

Après en avoir échangé, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- DE CONSERVER ce même mode de fonctionnement pour le restaurant scolaire avec un prestataire extérieur, mettant à disposition un chef gérant, préparant les repas sur place.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée conformément aux articles L 2123-3 et suivants du code des marchés publics.
- DE FIXER la durée du contrat qui sera conclu à une année, renouvelable deux fois.

05/05/2022 - 04	PROJET DE BOULANGERIE – MAÎTRISE D'OEUVRE :
	LANCEMENT DE LA CONSULTATION
	1.1 – Marchés publics

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de la boulangerie, il est nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre dont les missions seraient les suivantes :

- Réalisation de l'avant-projet sommaire et de l'avant-projet définitif
- Réalisation du dossier de permis de construire
- Cahier des charges de consultation des entreprises de travaux
- Assistance à la passation des contrats de travaux
- Direction de l'exécution des travaux
- Opération de réception des travaux

Dans le cadre d'un marché inférieur à 40 000 € HT, le marché peut être passé sans formalité de publicité ni mise en concurrence préalable. Néanmoins, il est possible de lancer une consultation simple directement auprès d'entreprises.

Le Conseil Municipal est donc informé qu'un dossier de consultation pour la maîtrise d'œuvre a été transmis à huit cabinets d'architectes en date du 28 avril 2022. Les entreprises ont jusqu'au 31 mai 2022 pour répondre à la consultation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

 PREND ACTE de la consultation simple, lancée par Monsieur le Maire, auprès de maîtres d'œuvre pour la rénovation et l'extension du local commercial de boulangerie.

05/05/2022 - 05	DÉCISIONS MODIFICATIVES N°1	
500 9554	BUDGET PRINCIPAL	
	BUDGET ANNEXE RESTAURANT	
	7.1 – Décisions budgétaires	

Des travaux imprévus d'entretien, dont la charge incombe à la commune, ont dû être effectués au restaurant (changement du bac dégraisseur). Ces travaux s'élèvent à 4 078.00 € HT soit 4 893.60 € TTC

Deux décisions modificatives sont à prendre pour financer ces travaux : une décision modificative au budget principal et une décision modificative au budget restaurant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les décisions modificatives suivantes au budget principal et au budget annexe restaurant :

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL:

Distance	Dépenses (1)		Recettes	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 000.00 €	0.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 000.00 €	0.00€	0.00€	0.00€
D-6521 : Déficit des budgets annexes à caractère administratif	0.00€	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00€	2 000.00 €	0.00€	0.00€
Total FONCTIONNEMENT	2 000.00 €	2 000.00 €	0.00€	0.00€
Total Général		0.00€		0.00€

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET RESTAURANT

Distantia	Dépenses (1)		Recettes (1)	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0.00 €	1 999.99 €	0.00€	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00€	1 999.99 €	0.00€	0.00€
D-86111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00€	0.01 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00€	0.01€	0.00€	0.00€
R-7552 : Déficit du budget annexe à caractère administratif par le budge	0.00€	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00€	0.00€	0.00€	2 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00€	2 000.00 €	0.00€	2 000.00 €
Total Général		2 000.00 €		2 000.00 €

05/05/2022 - 06	EXAMEN DE DEVIS POUR LE CHANGEMENT DU SOL DE LA CANTINE	
	9.1 – Autres domaines de compétences des communes	

Monsieur Alain LESLÉ, adjoint, informe le Conseil Municipal que le sol de la cantine scolaire est en mauvais état.

À cet effet, deux devis ont été sollicités pour le changement du sol de la cantine auprès de l'entreprise MIRIEL et de l'entreprise DEGANO. Les devis sollicités comprennent la fourniture et la pose d'un revêtement de sol PVC adapté aux grands passages.

Après en avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- RETIENT le devis de l'entreprise MIRIEL pour la réfection du sol de la cantine.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant pour un montant de 6 134.80 € HT soit 7 361.76 € TTC.

05/05/2022 - 07	EXAMEN DE DEVIS POUR LE PONÇAGE ET LA VITRIFICATION DU
	PARQUET DE LA SALLE DES FÊTES
	9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Monsieur Alain LESLÉ informe le Conseil Municipal que le parquet de la salle des fêtes nécessite un ponçage et une vitrification.

Les entreprises ESSENTIEL PARQUET et PIEDVACHE Décoration ont été sollicitées pour établir des devis.

Après en avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- RETIENT le devis de l'entreprise ESSENTIEL PARQUET.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant pour un montant de 6 435.00 € HT soit 7 722.00 € TTC.

05/05/2022 - 08	RENOUVELLEMENT DE BAUX RURAUX	
	3.3 – Locations	

Il est rappelé au Conseil Municipal que Mr Gilles BEDEL bénéficie de deux baux ruraux pour les parcelles suivantes :

- B 1228, 1229, 1555 et 900
- B 1226, 1212, 1213

Ces deux baux arrivent à échéance.

Mr BEDEL a confirmé vouloir conserver le bénéfice de ces baux ruraux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE RENOUVELER les baux de Mr BEDEL pour les parcelles ci-dessus désignées

05/05/2022 - 09	RESSOURCES HUMAINES: AVANCEMENT DE GRADE ET
	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
	4.1 – Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor fait parvenir chaque année la liste des agents remplissant les conditions pour un avancement de grade à l'ancienneté.

Pour l'année 2022, un adjoint technique territorial est promouvable au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2022.

Conformément aux lignes directrices de gestion de la commune arrêtées en date du 9 février 2021 « la collectivité décide de ne pas établir de critères et de présenter tous les agents remplissant les conditions »,

Considérant que le Comité Technique Départemental, a donné son accord de principe, en date du 13 avril 2022, pour fixer le ratio d'avancement de grade à 100 % pour tous les grades possibles de la commune d'Yvignac-la-Tour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- DE FIXER, pour l'année 2022, le ratio d'avancement de grade à 100% pour tous les grades possibles;
- DE PROMOUVOIR l'agent concerné au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2022;
- DE CRÉER un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2022;
- DE SUPPRIMER, à compter du 1^{er} octobre 2022, le poste d'adjoint technique qui sera devenu vacant après la promotion de l'agent qui l'occupe.
- DE FIXER le tableau des effectifs de la commune comme suit, à compter du 1^{er} octobre 2022 :

EFFECTIFS	EMPLOIS PERMANENTS	DURÉE DE TRAVAIL
1	Rédacteur territorial	Temps complet
1	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Temps non complet : 32 h
1	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	Temps non complet : 17h30
1	A.T.S.E.M. principal de 1ère classe	Temps complet
2	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Temps complet
1	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	Temps complet
1	Adjoint technique territorial	Temps non complet : 28h

Arrivée de Régine POILVÉ à 21h30, le tableau de présence à la séance est modifié comme suit :

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Absents : 3 Pouvoir : 1

Présents : Jean-Luc BOISSEL, Jean-Luc HAGUET, Claudine LUCAS, Alain LESLÉ, Alain LHERBETTE, Béatrice POISSONNIER, Jacques CARNET, Annie DOUARD, Jean-Luc FAIERIER, Régine POILVÉ, Sandie LEBIGUE, Florian RESLOU

Absents excusés : Christine LAFFICHER LE FLOHIC (pouvoir à Jean-Luc BOISSEL), Anthony DESCHAMPS, Marine DESPRAT

05/05/2022 - 10	RESSOURCES HUMAINES : PROLONGATION DU CONTRAT AIDÉ –
	PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE
	4.4 – Autres catégories de personnel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'embauche, au service technique, d'un agent en contrat aidé (Parcours Emploi Compétence), depuis le 1^{er} septembre 2021.

Ce contrat, d'une durée d'un an, arrive à échéance au 31 août 2022. Ces contrats, peuvent, sous conditions, être reconduits, après accord préalable de Pôle Emploi.

L'agent donnant entière satisfaction, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler ce contrat aidé pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- SE PRONONCE en faveur du renouvellement du contrat aidé de Mr Christian ADAM au service technique;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter Pôle Emploi pour obtenir le renouvellement du contrat susmentionné.

05/05/2022 - 11	CONVENTION AVEC L'OISCL POUR L'ORGANISATION D'ANIMATION
	« JEUNESSE »
	9.1 – Autres domaines de compétences des communes

L'Office Intercommunal des Sports, de la Culture et des Loisirs, propose aux communes d'Eréac, Mégrit, Plumaugat et Yvignac-la-Tour, la signature d'une convention pour la mise en place d'animations jeunesses ponctuelles, le vendredi soir, d'avril à juin 2022.

Les dispositions de la convention sont les suivantes :

- Mise à disposition d'un local par la commune (salle polyvalente) ;

- Une animation par mois maximum;
- Accueil d'un public âgé de 11 à 16 ans (la commune d'origine n'est pas un frein à leur présence pendant ces animations) ;
- Pas de contribution financière demandée pour l'intervention des animateurs ;
- Participation financière de la commune pour l'achat de collation pour l'ensemble des jeunes participant aux animations à hauteur de 4 € par jeune et par soirée;
- Participation financière partagée équitablement entre Eréac, Mégrit, Plumaugat et Yvignac-la-Tour pour les frais de transport mis en place à l'occasion de deux sorties extérieures prévues sur l'année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise en place d'animation jeunesse avec l'OISCL.

05/05/2022 - 12	ADHÉSION AU SERVICE DE SOUTIEN SCOLAIRE PROF'EXPRESS
	8.1 – Enseignement

Madame Régine POILVÉ conseillère municipale, présente au Conseil Municipal la proposition d'adhésion au service Prof'Express offrant une aide aux devoirs personnalisée en ligne du CP à la terminale, comprenant, entre autres : une aide aux devoirs individualisée dispensée par des enseignants, des ressources pédagogiques numériques, des modules de révisions brevet/baccalauréat...

La prestation s'élève à 1 305 € HT par an.

Après en avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- DE SOUSCRIRE au service de soutien scolaire Prof'Express, pour un démarrage du service à la rentrée scolaire 2022/2023. La souscription se faisant sur 3 années scolaires.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le formulaire ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

05/05/2022 - 13	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'AFR	
	7.5 – Subventions	

Il est rappelé au Conseil Municipal l'organisation par l'AFR, le 30 avril 2022, du record du monde du plus grand nombre d'élus dans un tronc d'arbre creux.

L'AFR sollicite la commune afin qu'elle participe aux frais engagés pour la prestation de la Fanfare de Plumaugat-Quédillac qui a animé la manifestation.

La subvention demandée dans ce cadre s'élève à 130 €.

Après en avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

OCTROIE une subvention exceptionnelle de 130 € à l'AFR.

QUESTIONS DIVERSES

Dotations 2022:

Le vote des budgets primitifs étant intervenu avant la transmission par l'Etat des montants des dotations à percevoir pour 2022, des montants estimatifs avaient été inscrits au budget pour un montant total de 303 000 € répartis comme suit :

Dotation forfaitaire: 156 000 €

Dotation de solidarité rurale : 108 000 €

Dotation Nationale de Péréquation : 39 000 €

Le Conseil Municipal est informé que les chiffres transmis par la Direction Générale des Collectivités Locales sont supérieurs aux montants inscrits au budget primitif.

Dotation forfaitaire: 159 284 €

- Dotation de solidarité rurale : 115 106 €

Dotation Nationale de Péréquation : 36 616 €

Soit un montant total de 311 006 €.

Route de Broons - RD 793:

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Luc HAGUET, adjoint rappellent les faïençages apparus sur la route de Broons depuis la fin du chantier en 2018, ainsi que les discussions en cours depuis 2 ans entre les différents partenaires ayant participé au chantier (Maître d'œuvre, entreprise de travaux, antenne technique départementale).

Une réunion a eu lieu le 29 avril 2022. Durant cette réunion, les conclusions du laboratoire LABOROUTE ont été présentées par SARETEC, expert de l'assurance de l'entreprise de travaux SPTP. Les causes de la dégradation rapide de la route ont pu être avancées (couche de grave insuffisante ou absente, une purge non faite ...) sans que la responsabilité exclusive d'un intervenant ait pu être identifiée.

A l'issue de cette réunion, et afin d'éviter un contentieux juridique coûteux et chronophage, il a été convenu que l'entreprise SPTP allait établir un devis actualisé des travaux à effectuer pour la reprise de la route. Ce devis sera présenté lors d'une prochaine réunion fixée le 2 juin 2022. À l'issue de cette réunion, il devrait être convenu, à l'amiable, de la part des travaux prise en charge par chaque intervenant pour la reprise de la route.

Saison culturelle de Dinan Agglomération :

Monsieur le Maire indique que Dinan Agglomération a fait le choix de délocaliser une partie de sa saison culturelle en programmant des représentations dans les communes membres de la communauté d'agglomération.

Madame Claudine LUCAS, adjointe, indique qu'à cette occasion, une représentation aura lieu à la salle des fêtes d'Yvignac-la-Tour le 6 octobre 2022, pour le lancement de la saison culturelle. Le spectacle « Florence et Mustafa » sera suivi d'une présentation de la saison culturelle 2022/2023.

Installation d'antennes-relais :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise FREE va installer deux antennes relais : la première dans le secteur de Médrel/Guillier et la seconde dans le secteur de la Haute Boissière sur le pylône existant.

Elections législatives :

Monsieur le Maire rappelle les dates des scrutins pour les élections législatives : les dimanches 12 et 19 juin 2022 de 8h à 18h.

Fraternibus:

Madame Béatrice POISSONNIER rappelle la date du 23 juin 2022 pour la présentation à la salle des fêtes du service Fraternibus mis en place par le Secours Catholique et Dinan Agglomération.

Réunion des commissions municipales :

Commission « voirie »: le 18 mai 2022 à 18h30
Commission « personnel »: le 31 mai à 18h00
Commission « associations »: le 4 juin à 10h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus Pour expédition conforme, Le Maire, Jean-Luc BOISSEL





Délibération transmise en Préfecture et affichée le 10/05/12022 Le Maire, Jean-Luc BOISSEL

